



F.S.U.

VOTE CTPMESR - 6 mai 2010

(COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE)

LE VOTE FSU : PORTER LES REVENDICATIONS CHOISIR LA LUTTE

Le vote pour le CTPMESR intervient dans une période où les fondements de la Fonction Publique sont remis en cause dans tous les ministères (loi sur la mobilité, suppression massive d'emplois par l'application de la RGPP, démantèlement de tous les statuts...). L'enseignement supérieur et la recherche subissent de plein fouet cette logique de casse et de désengagement de l'État, cédant la place à des financements privés. Les établissements deviennent de véritables « entreprises », le savoir et les connaissances étant transformés en marchandises.

La FSU s'oppose à cette vision marchande de l'éducation et de la recherche. Pour nous, il est indispensable que les missions de service public et les personnels relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche soient défendus à tous les niveaux. La FSU défendra cette orientation au CTPMESR, dans le prolongement d'une année 2009 marquée par un mouvement de résistance universitaire d'une ampleur exceptionnelle.

L'autonomie dévoyée et ses menaces

Le gouvernement a lancé une vaste entreprise de déstructuration de l'enseignement supérieur, de remodelage du paysage universitaire et de démantèlement des statuts de la fonction publique d'État. Université à deux vitesses, mise en concurrence des établissements, casse de la formation des enseignants, en sont quelques maîtres mots. Le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) contribue au désengagement de l'État et amplifie le caractère local de la gestion des personnels. L'augmentation des tâches sans création de postes amène à l'externalisation des missions. Le système Sympa de répartition des moyens ne fait plus référence aux besoins des établissements. La multiplication des contrats de recherche (ANR) se fait au détriment du financement de la recherche de base et accentue la précarité. Prétendant permettre à l'Université de mener à bien ses projets de développement, il s'agit en fait de renforcer son pilotage dans une optique de management des ressources humaines.

La FSU dénonce cette fausse autonomie depuis les premiers débats sur la loi LRU. En effet, nous sommes bien dans une situation de réaffirmation de la tutelle de l'État, prêt à toutes les concessions pour se désengager de ses obligations. Toutes les modifications statutaires prises ces dernières années ont pour but de déroger aux statuts des personnels.

Le CTPMESR est consulté sur :

- > les textes et statuts régissant les établissements ;
- > les statuts des personnels ;
- > les textes relatifs aux personnels précaires.

Il est informé du bilan du Comité Central Hygiène et Sécurité.

Le CTPM est constitué à parité de représentants de l'administration et des organisations syndicales pour lesquelles vous êtes appelés à voter.

2010 : de lourds enjeux

■ ■ ■ **Précarité :** La loi sur la mobilité a encore accru les possibilités d'emplois précaires, et permet le licenciement de fonctionnaires lors de restructurations. Les responsabilités et compétences élargies permettent aux établissements des recrutements massifs sur des emplois précaires tant d'enseignants que d'administratifs. La loi Bachelot fait peser de fortes menaces sur l'emploi dans les établissements de santé. Les doctorants se voient proposer des contrats maison sans aucune garantie statutaire. L'enquête intersyndicale sur la précarité a mis en évidence l'ampleur du problème et les conditions déplorables d'exercice des non titulaires. Au refus du ministère d'un plan de résorption, se retranchant vers un vague projet « Horizon », doit répondre une forte mobilisation.

■ ■ ■ **Enseignants de statut second degré :** Après la réforme des statuts des enseignants-chercheurs, le gouvernement lance une réforme des missions et des statuts des enseignants de statut second degré dans le supérieur qui passera au CTPMESR en mai prochain. Les enjeux sont énormes : risque de dérive locale de la gestion, danger de scission des universités entre le niveau L et le niveau M, nécessité d'une réduction des services, et d'une amélioration notable de la carrière, accès à la recherche et déblocage des possibilités de promotions comme enseignant-chercheur.

■ ■ ■ **Individualisation de la GRH :** L'évaluation locale et opaque, la PFR (prime de fonctions et de résultats) et autres primes au mérite, les décrets d'application de la loi mobilité permettant à l'occasion de restructurations de licencier des fonctionnaires. Un ensemble de mesures visent à introduire arbitraire, concurrence entre collègues et climat de pression permanente sur les agents. Ces visées doivent être mises en échec.



LA FSU, UNE FORCE AU SERVICE DES PERSONNELS

La FSU s'oppose aux mesures rétrogrades en cours. Elle défend des valeurs de justice sociale, d'égalité, de solidarité.

Défense et promotion du Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche

- **Accès démocratique à la formation et à la recherche :** Maintenir et renforcer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur quelle que soit leur origine sociale. Former plus et mieux, avec des moyens et des mesures adaptés (diversification des filières, travaux en petits groupes, allocations d'études, réflexion sur les contenus...).
- **Effort de financement à hauteur des standards internationaux :** Le porter à 3 % du PIB. Augmenter de 50 % le budget de l'enseignement supérieur et doubler celui de la documentation et de l'information scientifique et technique.
- **Recherche indépendante des lobbies politiques et économiques :** Respect des libertés académiques, maintien de dotations récurrentes et remise en cause des financements sur critères dits de performance, soutien aux disciplines fondamentales et de SHS.

Défense des statuts et amélioration des conditions de travail

- **Maintien des garanties statutaires et du cadre de la Fonction publique d'État :** Améliorer les carrières et les conditions de travail. Réduire les charges de travail excessives. Démocratiser les structures universitaires et de recherche ; imposer la démocratie et la collégialité à tous les niveaux.
- **Augmentation des salaires :** Obtenir une progression du pouvoir d'achat pour tous. Revalorisation indiciaire, dans le cadre d'une refonte globale de la grille des rémunérations de la Fonction Publique, à l'opposé du « salaire au mérite » basé sur l'individualisation des revenus et des carrières, remettant en cause le travail en équipe.
- **Amélioration des promotions des personnels :** contre un système d'évaluation qui instaure la concurrence entre collègues et l'individualisation des salaires.
- **Développement des emplois statutaires de la Fonction publique d'État :** Développer les emplois statutaires permettant de répondre aux besoins en enseignement, en recherche et en personnels BIATOSS. Mettre fin à la précarité avec la mise en place d'un plan d'intégration des précaires sur des postes statutaires.

Votez et faites voter FSU

La FSU rassemble et travaille à la construction de l'unité syndicale sans exclusive. Elle réunit des syndicats qui défendent l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche : enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, de bibliothèques, infirmières, assistantes sociales. Ce sont les syndicats : SNESUP, SNEP, SNCS, SNASUB, UNATOS, SNICS, SNUAS-FP. Aux élections professionnelles, les personnels ont fait de la FSU la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État.